

Les particuliers employeurs se mobilisent

DYNAMIQUE

Acteurs clés au cœur du développement, les particuliers employeurs attendent une véritable structuration du secteur et une simplification des formalités. Analyse de Marie-Béatrice Levoux, présidente de la Fédération des Particuliers Employeurs (Fepem).

Trois ans après le premier volet du plan Borloo sur les services à la personne, quel bilan faites-vous de la situation ?

La Fepem représente 3,5 millions de particuliers employeurs qui emploient à domicile 1,6 million de salariés. Le nombre de particuliers employeurs a augmenté tout comme le nombre de salariés et le nombre d'heures travaillées. Avec une masse salariale de plus de 9 milliards d'euros, le secteur économique des particuliers employeurs est le premier pourvoyeur d'emplois en France. Nous avons généré 17% de création nette d'emplois en France en 2006. Alors que le plan initial, engagé il y a trois ans, se voulait un plan de développement des services à la personne marchands, il y a eu certes un essor des entreprises, mais ce n'est pas la réponse unique et prédominante à l'enjeu sociétal.

Les pouvoirs publics ont-ils bien pris en compte la

valeur ajoutée que représentent les particuliers employeurs ?

Il y a eu une erreur d'appréciation sur la manière dont les citoyens français fonctionnent et sur les enjeux sociétaux des emplois familiaux. Nous avons démontré par notre prédominance qu'il était temps d'arrêter la lecture des services à la personne sous le prisme unique du secteur marchand à la fois en termes de professionnalisation, de qualité et d'amélioration des conditions de travail. Le particulier employeur doit continuer de jouer son rôle d'acteur majeur en termes de croissance et de cohésion sociale, et doit devenir la réalité française des services à la personne. Nous nous battons depuis longtemps sur des questions essentielles qui agitent la société française : la dépendance et le vieillissement, la natalité et l'accompagnement de la petite enfance, et l'intégration sociale des salariés les moins qua-

lifiés. Pour autant, il y a des signes encourageants : la reconnaissance dans la Loi de modernisation de l'économie, du statut de particulier employeur a fait de nos ressortissants des acteurs économiques et sociaux à part entière. C'est un premier pas.

Quelles sont vos préconisations pour le second volet du plan (2009-2012) ?

Les pouvoirs publics doivent donner une impulsion forte et reconnaître que le statut de particulier employeur est la réponse la plus moderne et la moins coûteuse pour ce secteur d'activité. S'il n'y a pas un rééquilibrage du plan, la Fepem prendra ses responsabilités. Nous l'avons déjà fait en suspendant notre participation au Conseil d'administration de l'Agence Nationale des Services à la Personne (Ansp). Nous travaillons aussi à une meilleure structuration du secteur et nous avons initié une enquête avec le Credoc sur les particu-



Marie-Béatrice Levoux, présidente de la Fédération des Particuliers Employeurs (Fepem).

liers employeurs en Europe. Sans oublier, dans une optique de simplification, de créer un centre de formalités du particulier employeur afin d'offrir en ligne aux particuliers des réponses claires à leurs interrogations, et nos efforts sur la dématérialisation et l'outil Internet en matière de formation des salariés.

PROPOS RECUEILLIS
PAR FANNY BIJAOU